

Communiqué de presse

Fin de vie : *Quelle société voulons-nous ?* La campagne de sensibilisation des AFC

Société – Santé – Famille

Date 05/05/2025

Contact presse :

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges

Paris, 750009

www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Les AFC lancent une campagne de sensibilisation à destination des parlementaires et des Français sur le sujet de l'euthanasie et du suicide assisté.

Une société du soin et de l'attention, ou une société du renoncement et de la mort sur ordonnance ? Voilà le thème de sensibilisation et de réflexion proposé dans cette campagne des AFC.

Sous forme de visuels expressifs, une même situation de souffrance est illustrée selon la logique du développement des soins palliatifs ou selon celle de l'aide à mourir.

Les scènes sont tirées de faits réels survenus dans les pays qui ont déjà légalisé l'euthanasie et/ou le suicide assisté.

L'objectif est d'alerter les parlementaires et le grand public sur les effets négatifs que la Loi sur le « droit à l'aide à mourir » produirait :

- elle concernerait chaque personne qui aurait à se poser la question de ne plus « peser » à la fin de sa vie,
- elle introduirait une confusion entre « soigner » et « faire mourir »,
- elle créerait des conflits au sein des familles,
- elle n'éviterait pas les dérives successives
- elle affaiblirait la relation de confiance avec les soignants.

Les cinq visuels seront **envoyés aux parlementaires par courrier** dès le 5 mai et **diffusés en même temps sur les réseaux sociaux**.

À propos

Communiqué de presse

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent/comptent **51 000 familles** adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».